



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023 A 20H30

Le cinq septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et Jean-Christophe VIALARET.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Mathieu CROUZET a donné procuration à Stéphane DOLO et Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Myriam LEZOURET-CONQUET est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – **Décision modificative budgétaire n° 2**
- 2 – **Attribution du marché : diagnostic et schéma des eaux usées et des eaux pluviales urbaines – zonage**
- 3 – **Plan de financement : sollicitation agence de l'eau pour le diagnostic et schéma des eaux pluviales**
- 4 – **Restructuration des sanitaires de l'école élémentaire : avenants au marché de travaux**
- 5 – **Personnel : modification des effectifs**
- 6 – **Défense extérieure contre l'incendie : convention de mise à disposition d'une réserve incendie et participation financière**
- 7 – **Urbanisme : convention de participation aux frais pour une extension en basse tension**
- 8 – **Modification du prix de vente du terrain à l'impasse du pech fourcat**
- 9 – **Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 Juillet 2023, en vue de son approbation, le compte rendu sera approuvé au prochain conseil d'octobre.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2023-23 : je vous informe que j'ai validé le devis à l'entreprise MARCOULY domicilié à PUY L'EVEQUE pour un montant de travaux de 7 650 € HT soit 9 180 € TTC. Ces travaux consistent à refaire le trottoir devant le nouveau cabinet médical et devant l'agence immobilière.

2023-24 : Je vous informe des nouveaux tarifs applicables à compter du 4 septembre 2023, les tarifs et participations des familles sont modifiés comme suit :

ALAE (accueil de loisirs associé à l'école ou accueil périscolaire) :

Quotients familiaux	ALAE MATIN maternelles et primaires	ALAE MIDI Maternelles - Primaires	ALAE SOIR Maternelles et primaires
QF < 700	0.52 €	0.11 €	0.52 €
701 < QF < 850	0.60 €	0.15 €	0.60 €
851 < QF < 1 100	0.64 €	0.17 €	0.64 €
1101 < QF < 1350	0.66 €	0.19 €	0.66 €
QF > 1351	0.68 €	0.20 €	0.68 €

RESTAURANT SCOLAIRE**REPAS CONSOMMES SUR PLACE**

Quotients familiaux	Repas maternelles	Repas primaires
QF < 700	1.00 €	1.00 €
701 < QF < 850	2.12 €	2.34 €
851 < QF < 1 100	3.19 €	3.41 €
1101 < QF < 1350	3.62 €	3.84 €
QF > 1351	3.90 €	4.12 €
Tarif goûter (élève section maternelle) :		0.47 €

Tarif collation matin (alsh ccpll) :	0.30 €
Tarif goûter après-midi (alsh ccpll) :	0.30 €

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE

Repas enseignant, intervenant dans le cadre scolaire, périscolaire, ou occasionnel	5.85 €
--	--------

REPAS LIVRES**Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE pour les collectivités qui ont conventionné pour la livraison chaude des repas :**

Repas livrés aux communes du territoire CCPLL et RPI	4.80 €
Repas livrés aux communes extérieures hors du territoire de la CCPLL	4.82 €
Repas jeune en contrat de formation post-scolaire, agents et Foyer Mas de la Tour	5.51 €
Repas pour l'ALSH Intercommunal service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	4.26 €
Repas pour la micro-crèche de Flaujac Poujols service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	2.90 €

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

Coût par élève	Elève de maternelle	Elève de l'élémentaire
	1660 €	642 €

2023-25 : Suite à la réhabilitation de la mairie en 2013-2014, les bureaux du service administratif ont été installés à l'étage du bâtiment. Après l'isolation des combles effectuée en juillet dernier, il convient de prévoir la climatisation des bureaux administratifs, salle de réunion et bureau du maire afin de réduire les dépenses d'énergie et réduire les températures du secrétariat lors de la saison estivale.

Je vous informe des devis signés à Chauv clim d'Olt pour un montant de 13 067 € HT soit 15 680.40 € TTC et 1 232 € HT et 1 478.40 € TTC.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Bonjour, je vais vous faire un point de l'avancement du dossier des Phosphatières du Cloup D'Aural à Bach. Vous savez combien ce dossier est important pour le développement touristique de notre territoire :

- D'abord, parce qu'il permettra d'attirer plus de monde sur le territoire : les Phosphatières recevaient 6 000 personnes, scolaires inclus, il y a 15 ans. Le niveau de fréquentation est aujourd'hui de 15 000 personnes grâce à la qualité de l'animation des guides de l'Office du Tourisme. Nous espérons, avec l'investissement prévu, recevoir 25 000 personnes par an, dans de meilleures conditions ;
- Ensuite, parce que l'investissement permettra de passer d'une visite d'environ une heure et demie à une visite d'une demi-journée, voire plus. Cela permettra de fixer plus fortement les touristes, et les inciter à rester se restaurer ou loger sur notre territoire ;
- Enfin, parce que le bâtiment, avec ses salles d'exposition permanente et temporaire, permettra d'étendre les visites sur des mois qui sont moins fréquentés à cause des conditions climatiques, y compris pendant la saison de la truffe.

Nous sommes en train de recevoir les dernières offres des entreprises, et pourrons donc lancer les travaux comme prévu en 2024. D'un point de vue budgétaire, nous tenons à rester dans le budget prévu :

- d'un côté, l'inflation n'épargne pas la construction de bâtiments, et nous nous attachons d'une part, à convaincre les entreprises de l'intérêt pour elles de participer à ce chantier emblématique du Lot ;
- d'autre part, nous faisons le choix de limiter les travaux à faire immédiatement ce qui est essentiel et cohérent de manière à ce que malgré l'inflation, le budget total soit globalement respecté, et à lisser dans le temps les charges liées aux expositions temporaires ;
- de plus, nous avons travaillé sur un modèle
- enfin, nous nous mobilisons, avec les agents de la Communauté de Communes, pour convaincre nos partenaires financiers, Etat, département et région, à nous accompagner dans cet investissement structurant. Nous pensons pouvoir atteindre au moins 70 % de subvention, avec donc un reste à charge pour la Communauté de Communes de 30 %.

Je terminerai en saluant le travail de l'association des Phosphatières de la Réserve Géologique du Parc Naturel des Causses du Quercy pour leur travail fondamental de fouilles et de leur valorisation. Ils portent avec dynamisme le renouvellement de la matière des expositions temporaires et permanentes, essentielles pour que les visiteurs aient de bonnes raisons de revenir fréquemment. Je vous invite à ce titre à venir écouter deux chercheurs du Muséum d'Histoire Naturelle qui viendront expliquer l'évolution de la flore et du climat de notre territoire depuis ... 65 millions d'années. C'est à la Halle de Limogne le samedi 16 septembre.

1 – Décision modificative budgétaire n° 2

Le montant de la décision modificative est équilibré pour la section de fonctionnement à 10 043 €, pour la section d'investissement équilibrée à 142 555 € soit un total cumulé des deux sections de 152 598 €. Voici ci-dessous le détail :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6219 : Autre personnel extérieur	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 157.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 157.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6611 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 913.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 913.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 130.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 130.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 157.00 €	14 200.00 €	0.00 €	10 043.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-26033 : Amortissement de frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 200.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 200.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2161 : Oeuvres et objets d'art	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	19 000.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	73 050.00 €
R-1323-317 : Etude aménagement terrain Lacayrède	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 888.00 €
R-1326-335 : Etude des eaux pluviales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
R-1342-317 : Etude aménagement terrain Lacayrède	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 417.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 355.00 €
D-2031-335 : Etude des eaux pluviales	0.00 €	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-329 : Réfection de la trappe de l'église ST QUIRIN	0.00 €	130.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-286 : Acquisitions matériels et mobiliers divers	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 130.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-275 : Amélioration des bâtiments communaux 2015	0.00 €	17 225.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-288 : Voirie, réseaux divers (pluvial, etc.)	0.00 €	25 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	42 425.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	142 555.00 €	0.00 €	142 555.00 €
Total Général		152 598.00 €		152 598.00 €

La décision modificative budgétaire n° 2 est validée à l'unanimité et l'assemblée autorise Madame le Maire à signer la décision n° 2 et l'adresser au contrôle de légalité.

Au niveau du budget gymnase : La décision modificative s'équilibre à 0 en section de fonctionnement et à – 3500 € en section d'investissement.

Voici le détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 500.00 €	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €
Total Général		-3 500.00 €		-3 500.00 €

La décision modificative n°1 du gymnase est validée à l'unanimité.

2 – Attribution du marché : diagnostic et schéma des eaux usées et des eaux pluviales urbaines – zonage

La commune a délibéré le 5/05/2023 pour la constitution du groupement de commandes pour la passation d'un marché de diagnostic et schéma de gestion des eaux usées et pluviales entre la commune et le Sesel.

La commune a été désigné coordinateur du groupement.

La consultation a été lancée le 29/06/2023 jusqu'au 14/08/2023 à 12h.

Deux lots sont détaillés dans cette consultation :

Lot 1 : Schéma et zonage des eaux pluviales :

- La prestation comporte une tranche ferme (phases 1 et 2) et une tranche optionnelle (phase 3 et 4)

Pour un peu plus de détails :

Tranche ferme :

Phase 1 : Etat des lieux et recueil de données

Phase 2 : Investigations de terrain et Plans

Tranche optionnelle :

Phase 3 : Diagnostic et Modélisation

Phase 4 : Schéma de Gestion et Zonage Pluvial

Par ailleurs, le lot 1 comprend deux prestations supplémentaires éventuelles :

- P.S.E n°1 : étude des capacités d'infiltration
- P.S.E.n°2 : Inspections télévisées des réseaux

Lot 2 : Diagnostic et schéma des eaux usées

- La prestation comporte une tranche ferme (phases 1 à 6) et une tranche optionnelle (révision du zonage)

Par ailleurs, le lot n° 2 comprend trois prestations supplémentaires éventuelles :

- P.S.E n°1 – prolongation de la campagne de mesures (d'une semaine)
- P.S.E.n°2 – seconde campagne de mesures (nappe basse)
- P.S.E n° 3 – réalisation de deux réunions supplémentaires

Nous avons eu 10 retraits du dossier de consultation aux entreprises et 2 offres ont été déposées.

L'estimation du marché par le SDAIL s'élève :

-LOT N° 1 : 60 792 € HT (hors PSE n° 3 facultative), dont 42 067 € HT pour TF et TOpt

-LOT N° 2 : 63 050 € HT (PSE comprises) dont 50 900 € HT pour la tranche ferme.

Rappel des critères :

1 prix des prestations (40 %)

2 valeur technique de l'offre (60%)

En conclusion, le SDAIL en la personne d'Eric FERLAND propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots. Ainsi pour le lot1 et pour le lot2, il est proposé de retenir les offres de la société ARTELIA pour les montants respectifs de 41 895 € HT et 50 274 € TTC pour la mission TF et Topt (*Lot 1 : pluvial*) et 44 705 € HT soit 53 646 € TTC pour la Tranche Ferme et Tranche Optionnelle (*Lot 2 : eaux usées*).

L'assemblée valide à l'unanimité le rapport d'analyse des offres établi par le SDAIL et attribue le marché d'étude pour les lots n°1 et n°2 à l'entreprise ARTELIA pour des montants respectifs de 41 895 € HT et 50 274 € TTC pour la mission TF et Topt et 44 705 € HT soit 53 646 € TTC pour la Tranche Ferme et Tranche Optionnelle et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

3 – Plan de financement : sollicitation agence de l'eau pour le diagnostic et schéma des eaux pluviales

Pour cette étude des eaux pluviales et des eaux usées pour la commune, nous devons solliciter l'agence de l'eau ADOUR GARONNE pour financer 50 % de l'étude.

Soit une proposition de plan de financement :

LOT 1 : marché étude pluviale (Mairie) : 41 895 € HT soit 50 274 € TTC

LOT 2 : marché étude eaux usées (SESEL) : 44 705 € HT soit 53 646 € TTC.

Sollicitation de 50 % pour chacune des études, soit :

- 20 947.50 € (*pour l'étude sur le pluvial*)
- 22 352.50 € (*pour l'étude sur les eaux usées*)

Après examen et délibération l'assemblée valide à l'unanimité la demande de subvention pour ces deux études à raison de 50 % du montant total HT de chaque étude (pluvial et eaux usées) et autorise Madame le Maire à solliciter ces financements auprès des organismes concernés.

4 – Restructuration des sanitaires de l'école élémentaire : avenants au marché de travaux

Les opérations préalables à la réception des travaux ont été faites vendredi 1^{er} septembre à 14h. Les avenants en plus et en moins doivent être finalisés. Je vous propose de décaler ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance d'octobre.

Sébastien NODARI remercie chaleureusement Serge CHARONNAT qui a assisté le maître d'œuvre Michel ADGIE durant toute cette période de travaux.

Les travaux ont pu être réalisés dans les délais impartis et le résultat est satisfaisant.

5 – Personnel : modification des effectifs

Madame le Maire vous propose plusieurs créations de poste suite à cette rentrée scolaire.

En accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire :

Les besoins sont les suivants, à compter du 4/09 mais régularisés par délibération à prendre en date du **5/09/2023** :

- création d'un poste d'adjoint d'animation à 8h/semaine de classe à 6 h 15 semaine annualisée
- création d'un poste d'adjoint d'animation à 15 h/semaine de classe à 11 h 45 semaine annualisée

-création d'un poste d'adjoint d'animation à 5.75 h/semaine de classe annualisé à 4h30/semaine annualisée.

A compter du **11/09/2023** :

-création d'un adjoint technique à 6 h/semaine de classe à 4 h 45 h/semaine annualisée.

A compter du **01/10/2023** :

-création d'un poste d'adjoint technique à 27h/semaine de classe annualisé à 23 h/semaine (du 01/10/23 au 05/07/23) pour le restaurant scolaire en vue du départ à la retraite d'un agent le 01/10/23

En poste permanent, les besoins sont les suivants :

-création d'un poste d'adjoint technique à temps complet annualisé au service restaurant scolaire et entretien des locaux

-création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 29 h/semaine annualisé

Augmentation du temps de travail inférieur ou égale à 10 % :

-augmentation du poste d'adjoint d'animation à 23 h 30/semaine annualisé à 25 h 15 /semaine annualisé

-augmentation du poste d'Atsem principal de 1^{ère} classe à 29h/semaine annualisé à 29h30 /semaine annualisé

Pour information, la commune a sollicité l'organisme Prosport comme chaque année :

-un poste d'adjoint d'animation à 8h/semaine de classe (déjà existant)

-un poste d'adjoint d'animation à 17h25/semaine de classe

-un poste d'adjoint d'animation à 9 h/semaine de classe

-un poste d'atsem à 36.5h/semaine de classe pour la période du 1/09 au 20/10.

-un poste d'adjoint d'animation à 8 h/semaine de classe pour le petit réfectoire

Les nouveaux postes créés bénéficieront de l'IFSE et du CIA en application de la délibération du conseil municipal du 13/12/2022.

L'assemblée valide à l'unanimité les modifications d'effectifs avec les créations nécessaires et autorise le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants.

6 – Défense extérieure contre l'incendie : convention de mise à disposition d'une réserve incendie et participation financière

Madame le maire va pouvoir signer l'ordre de service n° 2 pour un nouveau programme de défense extérieure contre l'incendie. Dans le cadre de ces travaux, il y a l'installation d'une réserve à St Hilaire sur une portion de la parcelle AZ 391 appartenant à Frédéric BRUGIDOU. Celui-ci a construit un bâtiment agricole avec une toiture photovoltaïque. Ce permis a été accordé à condition qu'une couverture incendie soit mise en place par le propriétaire.

La commune a proposé au propriétaire de partager les frais de cette installation à 50 % chacun. Pour cela, je vous propose le projet de convention de mise à disposition d'une réserve incendie.

L'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention proposée et autorise le maire à la signer.

7 – Urbanisme : convention de participation aux frais pour une extension en basse tension

Le territoire d'énergie du Lot nous sollicite dans le cadre de travaux d'électrification pour une extension de basse tension pour 2 lots vers les grèzes.

Le montant de la participation est de 10 300 €.

La commune doit faire l'avance et sollicite le pétitionnaire à le rembourser par le biais d'une convention de remboursement des frais engagés à hauteur de 10 300 €.

L'assemblée valide à l'unanimité le devis et la convention de remboursement de frais et autorise le Maire à la signer.

8 – Modification du prix de vente du terrain à l'impasse du pech fourcat

La commune a un acheteur potentiel pour le terrain restant à l'impasse du pech fourcat donnant route de Puylaroque d'une superficie de 1457 m².

Une offre nous a été faite pour 24 500 €.

Cela représentera une recette pour la commune de 20 413.68 € HT car la tva collectée doit être restituée aux impôts.

Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité l'offre qui est faite et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié à venir.

9 – Questions diverses

a) Présentation du programme voirie pour cette année par Sébastien NODARI en l'absence de Charles LONJOU.

b) Sébastien NODARI fait un point sur la rentrée scolaire 2023-2024 et notamment les effectifs :

78 élèves de maternelle

161 élèves en élémentaire

239 élèves des écoles publiques élémentaire et maternelle

53 enfants à l'école privée St Thérèse

177 élèves au Collège St Thérèse

Soit 469 élèves scolarisés sur la commune de Lalbenque.

c) Stéphane DOLO indique des troubles de voisinage par rapport à l'activité de la nouvelle pâtisserie en face de la Poste dans l'angle de la rue du marché aux truffes et de la rue du barry haut et le fait qu'elle stationne son véhicule dans la rue cambou. Ce stationnement est gênant pour les piétons.

Philippe SUDRES indique qu'il est allé en parler directement avec la commerçante pour qu'elle ne condamne pas cet accès, que le stationnement soit ponctuel et de courte durée.

d) Stéphane DOLO fait écho du compte rendu du Site remarquable du Goût : compte rendu de l'assemblée générale relativement négatif.

Madame le Maire indique la création toute récente d'un comité de pilotage entre la commune et l'office de tourisme pour piloter l'activité de la truffe. Ceci devrait permettre d'améliorer la situation.

e) Stéphane DOLO fait écho du courriel de Charles LONJOU adressé à l'ensemble des élus sur l'animation du concours d'épouvantails lors du festival Estivoc début août. Lors de cette animation, un épouvantail avait été présenté avec un message inscrit en anglais injurieux sur les forces de l'ordre.

Madame le Maire demande à Monsieur DOLO s'il connaissait la signification du sigle inscrit sur le tee-shirt de l'épouvantail. Il répond qu'il l'ignorait.

Madame le Maire raconte alors les faits en indiquant qu'elle aussi ignorait le sens de ce sigle, sinon elle aurait immédiatement demandé à ce que l'on cache l'inscription.

Elle a été mise au courant quand elle est revenue sur les lieux vers midi pour la proclamation du vote des passants.

Stéphane DOLO indique que le message était une insulte. Il demande si Madame le Maire avait indiqué que c'est la liberté d'expression, Madame le Maire dit qu'à aucun moment elle n'a évoqué la liberté d'expression.

Sébastien NODARI trouve que c'est dommageable d'importer et exporter un débat politique.

Il trouve que les propos indiqués dans la presse sont anti-police, nous ne sommes pas dans une république policière.

Kévin DELON, membre actif dans l'organisation du festival Estiv'Oc regrette l'instrumentalisation médiatique qui a été faite de cet incident qu'il regrette sur le fond et la forme. Il précise qu'il a été informé de cet incident plusieurs heures après qu'il se soit produit et qu'il a demandé aux bénévoles témoins de ne pas faire écho de cet incident qui ne le mérite pas. Il indique que ce festival accueille 3000 personnes et regroupe plus de 70 bénévoles avec un budget qui atteint 40 000 €, qu'il est difficile de tout contrôler et que chacun est responsable des propos qu'il tient. Il invite les personnes qui sont très véhémentes sur le sujet à organiser et gérer un jour une manifestation de cette importance pour se rendre compte que tout n'est pas si simple.

f) Marie-Joëlle ROCHE indique que l'association du mille pattes souhaite faire un chantier participatif pour nettoyer autour du lac du Bournel jusqu'à la cabane de la biodiversité.

g) Kévin DELON partage trois informations :

- vendredi 8 septembre la concertation pour l'étude urbaine se poursuit avec une balade qui concerne l'aménagement du bourg de ses origines jusqu'à aujourd'hui animée par Mathieu Larribe, directeur du CAUE du Lot

- la commission « Aménagement des espaces publics et patrimoine » a travaillé sur l'élaboration du programme des journées européennes du patrimoine des 15, 16 et 17 septembre avec un programme en lien avec l'étude urbaine et l'aménagement du bourg.

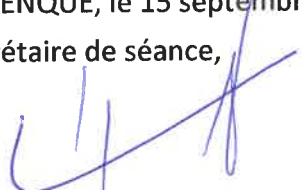
- il rappelle au conseil municipal l'ouverture des inscriptions à la journée 1000 mains et encourage toutes les personnes motivées à s'inscrire.

h) Magali COQUOIN invite à participer au forum des associations avec les nouveaux arrivants le samedi 9 septembre à la salle des fêtes et un pot d'accueil sera offert.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h,

A LALBENQUE, le 15 septembre 2023

La secrétaire de séance,



Myriam LEZOURET-CONQUET.

Le Maire



Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite, l'assemblée valide à l'unanimité le compte rendu de cette séance avec l'abstention de Charles LONJOU car absent lors de cette réunion.